

Mise à jour de la communication sur les distances physiques dans le sport par Santé Publique NB

1er septembre 2020

Le risque de transmission est déterminé par des facteurs tels que le contact physique, le contexte et l'épidémiologie de la maladie. Le risque associé au contact physique est influencé par une combinaison de variables, notamment la proximité, la durée, la fréquence, l'intensité et le nombre de contacts (par exemple, plaquage, mise en échec, blocage, etc.) L'accumulation de ces variables intensifie le risque encore plus. Le risque est le plus grand lors d'interactions prolongées et étroites. Les interactions prolongées sont celles qui durent généralement plus de 15 minutes (bancs d'équipe, caucus, vestiaires, jeu plus rapproché avec des positions plus stationnaires, etc.) Les interactions proches sont celles qui se situent à moins de 2 mètres de séparation physique. Les facteurs liés au contexte sont notamment les suivants : l'environnement intérieur, les espaces confinés, une mauvaise ventilation et la foule. Le risque est également influencé par une température plus froide, un taux d'humidité plus élevé et des schémas de circulation de l'air. L'activité peut exacerber la transmission (par exemple, activité/exercice physique, chant, acclamations). Le risque dépend de la mesure dans laquelle chaque individu et ceux qui l'entourent à un moment donné suivent les mesures de santé publique. En raison des voies de transmission de COVID-19, la distanciation physique est une méthode d'atténuation des risques de premier ordre.

Le sport, comme tous les autres secteurs au Nouveau-Brunswick, doit s'adapter pour respecter les mesures de santé publique visant à réduire le risque de transmission et d'infection par la COVID-19. L'atténuation des risques doit tenir compte de tous les contextes pertinents (p. ex. pendant et avant/après les matchs) et de toutes les parties (p. ex. joueurs, personnels, bénévoles, officiels, spectateurs, etc.). Une approche à niveaux multiples de l'atténuation des risques est nécessaire, combinant des modifications efficaces tels la distanciation physique, un nettoyage et une désinfection améliorés des surfaces à forte fréquentation, le port d'un masque facial lorsque nécessaire et recommandé, le dépistage et le fait de rester à la maison en cas de maladie ou d'isolement, et le respect d'une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires.

Dans le contexte du jeu, on s'attend à ce que le sport s'adapte pour mieux permettre la distanciation physique dans la plus grande mesure possible, tout en permettant la reprise du jeu dans la phase jaune actuelle. Une adaptation plus efficace et une atténuation des risques permettront une meilleure protection contre l'infection et la transmission de la COVID-19. Les organismes sportifs provinciaux (OSP) et les clubs locaux devraient adopter une approche plus prudente dans la mesure du possible.

Un contact bref et accidentel sur le terrain de jeu est autorisé tant que ce contact ne peut raisonnablement être évité. Les contacts intentionnels pendant le jeu sportif ne sont pas encouragés (par exemple, les mises en échec, les plaquages, etc.).

Actuellement, les OSP et le sport ne devraient pas reprendre le "jeu normal" lorsque celui-ci est susceptible de nuire à la capacité d'assurer une distanciation physique (tout en reconnaissant qu'un bref contact physique accidentel est acceptable). Dans tous les cas où la distanciation est possible, des mesures devraient être mises en place.

Alors que nous entrons dans la nouvelle saison scolaire et que nous courons de nouveaux risques, la Santé publique du Nouveau-Brunswick surveillera l'épidémiologie de la maladie COVID-19. Une deuxième vague ou d'autres groupes de COVID-19 sont prévus. Une réflexion plus approfondie sur la réduction des exigences de distanciation physique pendant le jeu et les activités sportives sera explorée après octobre pour permettre une évaluation plus éclairée. À l'heure actuelle, on continue de s'attendre à ce que les sports s'adaptent aux mesures de santé publique, y compris la distanciation physique, autant que pendant qu'avant et après le jeu (sauf en cas de contact bref et accidentel). Les FAQ fournies par la direction du Sport et des loisirs du Ministère du tourisme, du patrimoine et de la culture, demeurent courantes et valides - veuillez continuer à travailler avec vos conseillers respectifs pour obtenir des conseils supplémentaires.